

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 AVRIL 2024**

Nombre de membres composant le Conseil 33  
Nombre de membres présents à la séance 24  
Nombre de membres représentés 8  
Nombre de membres non représentés 1

Le mardi 02 avril 2024 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Monsieur Julien KARAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELLE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU donne procuration à Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Séverine DOS SANTOS donne procuration à Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Monsieur Tony RENUCCI

**ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :**

Madame Luisa DOLOGUELE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Maxime OUANOUNOU

**PRÉSIDENT DE SÉANCE :** Monsieur Olivier DOSNE

**DELIBERATION N° 15**

**RÉPARTITION DU BONI DE LIQUIDATION - 2024/2026**

**PREAMBULE - Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Conseillère municipale déléguée au logement**

Mes chers collègues,

Le 15 décembre 2020 vous avez approuvé la convention d'affectation du boni de liquidation de l'Office public de l'habitat de Joinville-le-Pont et son annexe détaillant les opérations projetées. Le 11 octobre 2022, une actualisation de la répartition du boni de liquidation a été votée.

240402\_15

L'excédent de liquidation est d'environ 29,5 millions d'euros. Il est destiné à financer en priorité la production de logements sociaux sur la commune et, de manière moindre, la réhabilitation quand cette dernière permet des gains importants en matière de consommation d'énergie.

Jusqu'à présent ce boni a permis de financer plusieurs opérations d'envergure :

- La réhabilitation de la résidence Espérance (bailleur : Logirep).
- La création d'une résidence universitaire/centre d'hébergement d'urgence (196 logements au total) en cours de construction (bailleur : Logirep).
- L'acquisition/réhabilitation de l'immeuble du 8 rue de Paris (24 logements) pour le transformer en logements sociaux destinés au personnel soignant (bailleur : Seqens).
- Le projet Artemisia (38 logements) dont les travaux devraient démarrer après l'été (bailleur : Logirep).

Nous vous proposons d'ajouter deux nouvelles opérations pour la période 2024-2026 :

- La création de 24 logements sociaux (10 PLAI, 10 PLUS, 10 PLS) dans un ensemble immobilier de 94 logements 54 avenue Galliéni (bailleur : CDC habitat).
- Un soutien à l'opération de démolition/reconstruction de 100 logements à la cité Paul Langevin à Champigny (bailleur : IDF habitat).

Cette délibération est l'occasion de souligner que d'autres opérations de construction de logements sociaux sont en cours mais ne nécessitent pas de mobiliser le boni de liquidation :

- 19 logements PLS (en usufruit locatif social) dans l'opération immobilière de la rue Jules Rousseau (bailleur : CDC habitat).
- 13 logements PLS (en usufruit locatif social) dans l'opération immobilière du quai Pierre Brossolette (bailleur : Vilogia).

Ce sont donc 314 logements sociaux qui vont être livrés dans les prochaines années sur la commune.

Nous travaillons aussi à la construction d'une résidence intergénérationnelle d'environ 80 logements en cœur de ville pour offrir principalement à nos seniors actuellement dans nos foyers logements des conditions de vie de bien meilleure qualité. Ce projet fera l'objet d'une présentation au prochain conseil municipal.

Par ailleurs, 97 logements locatifs intermédiaires seront achetés, dans le projet immobilier en cours de construction à côté de la Mairie et dans le projet de la rue de la Liberté (bailleur : CDC habitat).

Ces logements permettront de compléter le parcours résidentiel des joinvillais et notamment des ménages qui ne sont pas éligibles au logement social mais qui peinent à se loger sur le marché privé.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver l'actualisation de la répartition du boni de liquidation et notamment ces deux nouvelles opérations.

Principaux textes réglementaires	- délibération n°21 du conseil municipal du 15 décembre 2020 - délibération n°13 du conseil municipal du 11 octobre 2022
Principaux documents de référence	- convention d'affectation du boni de liquidation de l'Office public de l'habitat de Joinville-le-Pont - annexe d'actualisation de la répartition du boni de liquidation

A reçu un avis favorable en Commission Transition écologique, Urbanisme et Mobilité du 26/03/2024

**LE CONSEIL,**

Après en avoir délibéré par :

Pour	26	Monsieur Olivier DOSNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Francis SELAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (liste "joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (liste "joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTE (liste "joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (liste "joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (liste "joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (liste "joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (liste "joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (liste "joinville avec vous"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (), Monsieur Philippe PLATON ()
Contre	5	Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Jean-François CLAIR (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Madame Carmen PEREZ (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Tony RENUCCI (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont")
Abstention	1	Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais")

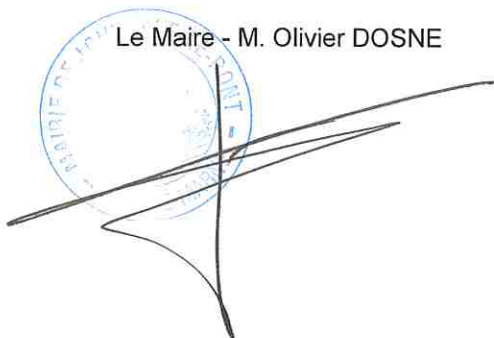
**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve les deux opérations suivantes :

- La création de 24 logements sociaux (10 PLAI, 10 PLUS, 10 PLS) dans un ensemble immobilier de 94 logements 54 avenue Galliéni (bailleur : CDC habitat) pour un montant de boni de 400 000 euros.
- Un soutien à l'opération de démolition/reconstruction de 100 logements à la cité Paul Langevin à Champigny (bailleur : IDF habitat) pour un montant de 600 000 euros.

**Article 2** : Approuve le tableau de répartition du boni de liquidation tel qu'annexé à la présente délibération.

**Article 3** : Autorise Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - M. Olivier DOSNE



Le secrétaire de séance - Monsieur Maxime OUANOUNOU



Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: 05 AVR. 2024

Notifiée à l'intéressé le :

Télétransmise au contrôle de légalité le : A Joinville-le-Pont le

04 AVR. 2024